

Compte rendu du CSAR de la Direction du Service National et de la Jeunesse du 10 juin 2026

Ce CSA de réseau a été marqué par l'annonce du départ du Directeur de la Chaîne du Service National le 12 août prochain. À ce jour, nous ne connaissons pas encore le nom de son successeur.

À cette occasion, le Directeur a tenu à remercier l'ensemble des agents pour le travail accompli ces dernières années. Il a souligné l'importance grandissante de la Chaîne du Service National au sein du ministère, illustrée notamment par un budget désormais doublé et l'attribution d'une enveloppe exceptionnelle de 30 millions d'euros dans le cadre du projet « Défense + ».

Il a également salué l'obtention de la prime d'animation pour les agents, mesure attendue depuis longtemps et dont l'attribution semblait encore récemment difficilement envisageable.

Le Directeur a par ailleurs annoncé la venue du Président de la République lors d'une JDC organisée en région Sud-Ouest entre septembre et octobre prochains.

Point Ressources Humaines

La commissaire en chef de première classe Lysiane MOTHES est nommée à la tête de la Sous-direction de la préparation des mobilisations, dont la montée en puissance se poursuit avec un armement en personnel désormais réalisé à hauteur de 70 %.

- **Effectifs militaires**

L'administration confirme sa volonté de renforcer les structures territoriales en doublant chaque Chef de Centre, civil ou militaire, par un réserviste officier supérieur.

- **Recrutement de contractuels**

La **CFTC Défense** a obtenu confirmation de la possibilité de recruter des agents contractuels afin de pourvoir aux postes militaires vacants. Cette mesure constitue une réponse pragmatique aux difficultés persistantes de recrutement.

JDC : bilan et perspectives

Un point complet a été présenté sur le **déploiement de la JDC 1P26** ainsi que sur les perspectives du second semestre 2026.

Les principaux **axes d'amélioration** portent sur :

- le renforcement de l'intérêt Défense ;
- l'harmonisation des pratiques JDC ;
- la mise en place, dès la rentrée, d'un plan de formation consacré à Défense + ;
- et la simplification des consignes au travers du mémento « unique » ET du guide JDC.

Retour des chefs de centre :

L'administration dresse un bilan très positif des « back-briefs » réalisés par les chefs de centre. Ces retours permettent d'obtenir une vision globale du fonctionnement des sessions et de résoudre plus efficacement les difficultés rencontrées sur le terrain.

La **CFTC Défense** a demandé si les inspections réalisées par la DSNJ lors des JDC pouvaient être communiquées aux CSNJ concernés.

Réponse : « Les comptes rendus ne seront pas systématiquement transmis. Une communication n'interviendra qu'en cas d'écarts importants constatés lors de l'inspection ».

Emploi-type JDC :

L'administration a présenté l'emploi-type JDC avec notamment :

- **une pause repas fixée à 30 minutes ;**
- **une pause de 20 minutes** pour les agents, en une seule fois ou fractionnée (2 x 10 mn ou 4 x 5 mn...) au cours de la journée organisée sous la responsabilité du chef de session.

Point de situation sur les modalités de « Transformations » à la DSNJ :

- la création de trois « Antennes JDC » est actée, pour TOULON, NANTES et la Caserne MORTIER à PARIS
- création de deux ESNJ à MARSEILLES et LILLE.

- La DSNJ confirme que ces transformations, se feront à **effectifs constants** ; ce qui implique aucun recrutement supplémentaire d'agents pour la chaîne ; en revanche la **répartition des effectifs** s'adaptera selon les besoins en REO en ESNJ-CSNJ et futures Antennes.

Pour armer ces nouvelles unités, il faudra répartir les postes vacants, issus d'agents partis en retraite, en demande de mobilité volontaire ou autre raison.

La question primordiale de la **CFTC Défense**, est : que va-t-il se passer si des personnels refusent toute mobilité ?

CIA exceptionnel des agents de catégorie C

La **CFTC Défense** a interrogé l'administration sur le maintien du CIA exceptionnel de 20 euros attribué aux agents de catégorie si obtention de la prime d'animation.

Réponse de l'administration : non.

Cette suppression est justifiée par la mise en place de la prime d'animation.

Pour la **CFTC Défense**, cette réponse soulève une question essentielle : Quel intérêt restera-t-il aux agents de catégorie C pour continuer à accepter d'endosser les responsabilités supplémentaires liées à la fonction de chef de session ?

Découchés et équité indemnitaire

De nombreuses zones d'ombre subsistent concernant les futures modalités indemnitaires.

La **CFTC Défense** s'interroge notamment sur les mesures permettant de garantir une véritable équité entre agents confrontés aux découchés.

L'administration propose le passage de l'ensemble des agents de catégorie C en groupe 1.

Cette piste peut constituer une avancée. Cependant :

- qu'en est-il des agents de catégorie B ?
- qu'en est-il des agents de catégorie C déjà classés en groupe 1 ?

À ces questions, aucune réponse concrète n'a été apportée.

Accord-cadre : de nombreuses interrogations demeurent...

L'administration a présenté l'état d'avancement des travaux relatifs au futur accord-cadre. La signature est envisagée début juillet.

La Direction a clairement **conditionné le versement de la prime d'animation à la signature préalable de l'accord-cadre** sur le temps de travail. En d'autres termes, en l'absence de signature de cet accord, les personnels concernés se verraient privés de cette prime, avec pour conséquence directe une perte de pouvoir d'achat.

La **CFTC Défense** dénonce avec la plus grande fermeté cette méthode de négociation qui place les organisations syndicales dans une situation inacceptable. L'attribution d'un élément de rémunération attendu par les agents, ne doit pas être conditionnée à la signature d'un accord dont les dispositions font encore l'objet de discussions ; la Direction prend le risque de placer les organisations syndicales en position de « fusibles » ou « boucs émissaires » auprès des personnels.

Cette forme de pression est **contraire à l'esprit du dialogue social** que les agents sont en droit d'attendre entre une administration et leurs représentants. Une négociation doit permettre un échange sincère, équilibré et respectueux des positions de chacun. Elle ne saurait s'apparenter à une prise d'otage des personnels ni à une tentative de contraindre les organisations syndicales à signer un accord sous la menace d'une perte financière pour les agents.

La **CFTC Défense** rappelle qu'elle demeure pleinement engagée dans la recherche d'un accord équilibré, garantissant à la fois les intérêts des personnels, le respect de leurs conditions de travail et la préservation de leur pouvoir d'achat. Toutefois, elle refuse que le dialogue social soit détourné par des procédés qui visent à faire peser sur les représentants du personnel la responsabilité de décisions relevant exclusivement de l'administration.

La CFTC Défense poursuivra son action avec détermination afin de défendre les droits et les intérêts de l'ensemble des personnels de la Chaîne du Service National.

L'administration nous a toutefois confirmé en cas de signature :

- la pérennité de la prime d'animation ;
- la possibilité de renégocier annuellement son montant ;
- la mise en place d'un comité de suivi de l'accord-cadre se réunissant une fois par an.

Si l'accord cadre est signé, la **CFTC Défense** participera pleinement à ce comité afin d'y porter les préoccupations et revendications des agents.

La refonte de l'accord cadre est devenue obligatoire dans les plus brefs délais, suite à un audit du SGA : une situation incompréhensible....

Nous avons donc demandé la communication du rapport d'audit réalisé par le SGA : Il nous a été répondu que le document ne peut être communiqué car il n'est pas encore rédigé.

Cette situation interroge profondément....

Comment justifier en urgence, une révision majeure de notre accord-cadre, alors même que le rapport d'audit censé éclairer ces évolutions n'existe pas encore ? Il n'est pas formalisé par écrit, ni communiqué ?

Pour la CFTC Défense, il est indispensable que les agents et leurs représentants disposent de l'ensemble des éléments d'analyse avant tout accord de signature.

Nous resterons particulièrement vigilants sur ce dossier et continuerons à défendre les intérêts de tous les personnels.

Une réunion est prévue le jeudi 18 juin pour échanger avec la Direction sur le contenu de cet accord cadre.

À la CFTC Défense, nous sommes à vos côtés !

N'hésitez pas à contacter votre délégué CFTC de proximité ou à nous écrire contact@cftcdefense.fr



CFTC Défense

Au cœur des valeurs humaines : un syndicat qui vous ressemble.



**Adhérez
à la CFTC**
en scannant
le QR Code
ci-contre !



@federationcftcdefense



@CFTC_Defense



cftc-defense